Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-09-139 Séance du 25 septembre 2024

Objet : Convention entre la ville de Bagnols-sur-Cèze, la Caisse des Ecoles de Bagnols-sur-Cèze et l'Association AGIR ABCD

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	9	3

à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON procuration à J-Y CHAPELET, Christian BAUME procuration à P.BERTHOMIEU, Jennifer OBID procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Jean Christian REY procuration à C.MUCCIO, Justine ROUQUAIROL procuration à M.FOND-THURIAL, Raymond MASSE procuration à C.SUAU, Marilyne FOURNIER procuration à C.ROUX, Thierry VINCENT procuration à L.MARQUES-ROUX, Olivier WIRY procuration à G.SANCHEZ

Conseillers municipaux absents: Mourad ABADLI, Sandrine ANGLEZAN, Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Michel SELLENS

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID: 030-213000284-20240925-2024_09_139-D

Objet : Convention entre la ville de Bagnols-sur-Cèze, la Caisse des Ecoles de Bagnols-sur-Cèze et l'Association AGIR ABCD

Considérant la volonté de la ville de proposer un Programme de Réussite Educative,

Considérant la nécessité sur le territoire, et le nombre de suivis qui augmente chaque année,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du mercredi 11 septembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de signer la convention pour l'année 2025 avec l'Association AGIR ABCD qui interviendra sur cette action,
- de verser la subvention correspondant au nombre d'heures effectuées.

Cette somme sera imputée sur le compte n° 65748 – 0422.

Jean Wes CHAPELET